



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 16 du 18/M A I /2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB Amine-SARDI Mohamed-BOUZEROUATA Houari.

Ordre du jour: *affaires Disciplinaires*.

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

AFFAIRE N°161/ : Ren : U.S.T. – W.C.B.O.S. S/G D2 du 09/05/2014.

- ☞ Vu l a feuille du match
- ☞ Vu le rapport des arbitres
- ☞ Vu le rapport du délégué signalant :
- ☞ Disqualification du joueur MEROUANE .F N° Lic 001 du club W.C.B.O.S pour comportement anti sportif public.
- ☞ Disqualification du joueur ALI MERINA.S. N° Lic 025 du club U.S.T. pour geste anti sportif envers adversaire.
- ☞ Avertissement Off A MOUFFEK .H N° Lic 092du club W.C.B.O.S.
- ☞ Avertissement Off A SELAMA .D . N° Lic 433 du club U.S.T.

- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension de quatre (04) matchs ferme au joueur MEROUANE .F. N° Lic 001du club W.C.B.O.S
- ☞ Il est infligé une amende de 4.000 DA au club W.C.B.O.S.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au joueur ALI MERINA .S N° Lic 025 du club U.S.T.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club U.S.T.
- ☞ Avertissement confirmé Off A MOUFFEK .H. N° Lic 092du club W.C.B.O.S.
- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA du club U.S.T. (2eme Avertissement).

AFFAIRE N°162 : Ren : I.R.B.O. – C.R.T. S/G R1 du 09/05/2014.

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Absence du staff technique du club C.R.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 20.000 DA au club C.R.T.

AFFAIRE N°163 : Ren : H.B.C.M.- M.C.S. S/G R1 du 09/05/2014.

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement Off A. BENARRADJ .A N° Lic 728 du club M.C.S
- ☞ Vu le rapport des arbitres.
- ☞ Vu le rapport du délégué.
- ☞ Insultes et propos grossiers public envers officiel (Arbitre) du joueur BELBACHIR .I N° Lic332 du club M.C.S.
- ☞ Insultes et propos grossiers public envers officiel(Arbitre) au Dirigeant TORCHAOUI .M. du club M.C.S.

- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

Avertissement confirmé (Off A) BENARRADJ .A N° Lic 728 du club M.C.S.

Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur BELBACHIR .I N° Lic332 du club M.C.S.

Il est infligé une amende de 4.000 DA au club M.C.S.

Il est infligé une suspension de huit (08) matchs ferme au Dirigeant TORCHAOUIM du club MCS

Il est infligé une amende de 4.000 DA au club M.C.S

AFFAIRE N°164/ : Ren : O.MOH – A.D.G.H.A. S/G D2 du 10/05/2014

- ☞ Vu l a feuille du match :
- ☞ Avertissement (Off A) .AMMAR. KH N° Lic 365 du club O.Mohammadia.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé (Off A) AMMAR .KH N° Lic 365 du club O.Mohammadia.

AFFAIRE N°165/ Ren : J.S.M.R. –E.S.O.F.S/G D2 du 09/05/2014

- ☞ Vu l a feuille du match :
- ☞ Avertissement Off A .ZAIDI .A N°Lic 689 du club J.S.M.R
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé Off A ZAIDI .A N° Lic 689du club J.S.M.R.

AFFAIRE N°166 : Ren : O.M.S.B.A.—M.C.O.T. S/G R1 du 10/05/2014.

- ☞ Vu la feuille du match :
- ☞ Avertissement (Off A) .BENDELLA . I. N°Lic 290 du club M.C.O.T
- ☞ Vu le rapport des Arbitres signalant :
- ☞ Tentative d'agression envers Officiels (Arbitres) du joueur FARAOUN .H.N° Lic 439 du club OMSBA
- ☞ agression envers officiels (arbitres) du joueur FATHALLAH.O N° Lic 445 du club OMSBA
- ☞ Rencontre arrêtée à la 51'09 mn.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé (Off A) BENDELLA.I N° Lic 290 du club M.C.O.T
- ☞ Il est infligé une suspension six (06) mois ferme au joueur FARAOUN .H. N° Lic 439 du club O.M.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende de 5.000DA au club O.M.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux(02) ans ferme au joueur FATHALLAH .O.N° Lic 445 du club O.M.S.B.A.
- ☞ Il est infligé une amende de 15.000 DA au club O.M.S.B.A.
- ☞ Match perdu en faveur du club M.C.O.T. par le score de (10—00).

TOUTES LES DECISIONS PRENNENT EFFET LE 25/MAI/2014

LE SECRETAIRE DU C.R.Q.D.
SARDI Med

LE PRESIDENT DU C.R.Q.D
BENZERDJEB .Amine